



Académie des Beaux-Arts de Saint-Josse-ten-Noode

Rue Potagère 52
B - 1210 Bruxelles
Tél : 02 253 83 63

DROIT D'INSCRIPTION 2026-2027

Pour les moins de 18 ans (né à partir du 01/01/2009) :

- **95** euros à payer en une seule opération avant le 17 octobre sur le compte bancaire Académie Beaux Arts et Amis BE71 0682 2818 7069.

Il existe plusieurs situations d'exemption :

- si l'enfant a le **bon d'intervention majorée**, BIM --> attestation à demander à la mutuelle.
- si l'enfant est à charge d'un chômeur complet indemnisé ayant le statut de chef de ménage --> composition de ménage + attestation de l'ONEM ou du syndicat.
- si l'enfant est à charge d'un bénéficiaire du revenu d'intégration --> composition de ménage + attestation du CPAS.
- si l'enfant est à charge d'une personne handicapée --> composition de ménage + attestation du SPF Sécurité sociale, de l'AVIQ (Wallonie), du service PHARE (Bxl) ou du VAPH (Flandre).
- si c'est le 3ème enfant et les suivants faisant partie du même ménage --> composition de ménage + preuve de paiement du droit d'inscription des 2 élèves + âgés.
- si le droit d'inscription a déjà été payé dans une autre Académie (Musique, Danse, Théâtre) --> attestation de cette Académie.

Les documents sont à rentrer en septembre.